



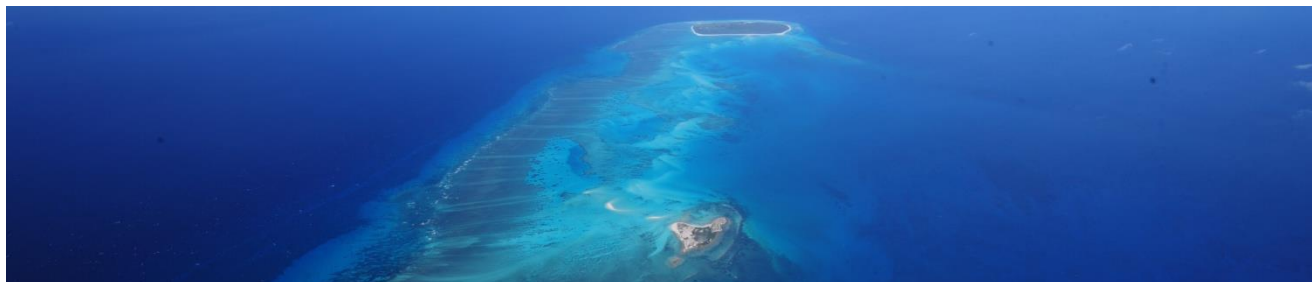
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TERRES AUSTRALES  
ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES

## Invitation presse

A Saint-Pierre, le 23 janvier 2015

### Adoption du plan de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses



Crédit photo : Serge Gélabert

Créé par décret interministériel le 22 février 2012, le Parc naturel marin des Glorieuses est le quatrième parc marin français et le deuxième de l'océan Indien. Géré par l'Agence des aires marines protégées, le Parc est administrativement rattaché au district des Iles Eparses de la collectivité des Terres australes et antarctiques françaises.

Événement majeur pour le Parc naturel marin des Glorieuses, son **plan de gestion sera soumis à l'approbation du Conseil de gestion** lors de la séance qui se tiendra le lundi 26 janvier 2015 au siège des Terres Australes et Antarctiques Françaises.

Ce document vise à déterminer les mesures de gestion à mettre en œuvre pour les quinze années à venir, et s'articule autour des quatre grandes orientations de gestion :

- **Protéger le patrimoine naturel** (dont les récifs coralliens, les tortues et les mammifères marins) ;
- Faire des eaux des Glorieuses un espace d'excellence en matière de **pêches durables** ;
- Faire de cet espace un lieu privilégié d'**observation scientifique** de la biodiversité marine du canal du Mozambique ;
- **Encadrer les pratiques touristiques** et accompagner le développement d'un écotourisme respectant le caractère préservé de cet espace.

L'adoption du plan de gestion marquera l'engagement du Parc dans sa phase opérationnelle.

A l'instar du plan de gestion, deux autres documents seront soumis à l'approbation du Conseil de gestion :

- Le **rapport d'activité**, document retraçant les actions mises en œuvre dans le périmètre du Parc en 2014 ;
- Le **programme d'action 2015** qui prévoit la mise en œuvre des objectifs du plan de gestion pour l'année à venir (acquisition de connaissances sur le patrimoine naturel marin, actions de sensibilisation, étude des activités professionnelles et de leurs impacts sur les écosystèmes marins, élaboration d'une stratégie de surveillance, etc.).

## INVITATION PRESSE

Bernard Cressens, président du Parc naturel marin des Glorieuses, et  
Cécile Pozzo di Borgo, préfet, administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises  
vous convient à un **point presse** à l'issue du conseil de gestion :

**Lundi 26 janvier 2015 à 17h15**

**au siège des TAAF, 1 rue Gabriel Dejean, à Saint Pierre**

**Merci de confirmer votre présence.**

### Contacts presse :

**A la Réunion** : Nelly GRAVIER, chargée de communication, Terres australes et antarctiques françaises

Tel : 02 62 96 78 57 – Mobile : 06 92 76 14 86 – Mail : [nelly.gravier@taaf.fr](mailto:nelly.gravier@taaf.fr)

**A Mayotte** : Fanny CAUTAIN, chargée de communication, Parc naturel marin des Glorieuses

Tel : 02 69 61 93 92 – Mobile : 06 39 09 39 70 – Mail : [fanny.cautain@aires-marines.fr](mailto:fanny.cautain@aires-marines.fr)